



M^e Paul Germain
notaire et conseiller
juridique

2559, boul. du Curé-Labelle
Tél. : 450 224-5080
Télec. : 450 504-5085
www.paulgermain.com

Qui a la capacité de tester ? ou n'attendez pas trop longtemps avant de rédiger votre testament

La transmission des biens d'une personne par testament est un geste important dans la vie d'un individu et parfois lourd de conséquences pour ses proches. Le Code civil du Québec s'assure que le testateur a les facultés requises pour tester et que le testateur soit protégé des pressions des gens qui voudraient profiter de son inexpérience, de ses facultés amoindries ou de son incapacité.

Le principe de base est donc que toute personne ayant la capacité requise, soit un adulte non inapte, peut par testament régler la dévolution, à sa mort, de tout ou partie de ses biens.

La capacité du testateur se considère au moment de la rédaction du testament. Ainsi, le testament fait par un mineur demeure nul (sous réserve des exceptions concernant le mineur ci-après décrites), même si ce mineur décède après être devenu majeur. Cependant, le Code civil du Québec a prévu quelques aménagements pour des cas particuliers.

Le mineur – Le mineur peut tester pour ses biens de peu de valeur. Par exemple, le mineur qui voudrait léguer sa console de jeux, son lecteur numérique pourrait le faire par testament. Par ailleurs, il ne pourrait léguer par exemple le généreux patrimoine dont il a hérité. À ce principe, de pouvoir tester que pour des biens de peu de valeur, il y a une exception pour le mineur qui jouit de la pleine émancipation.

Dans quels cas est-on en présence d'un mineur émancipé? Dans 2 cas. Lorsque le mineur est marié. Le mariage donnant au mineur les mêmes droits et obligations qu'une personne majeure. L'autre situation est quand un mineur a obtenu du tribunal la pleine émancipation. Il s'agit de cas exceptionnels et les motifs pour obtenir une telle émancipation doivent être sérieux et légitimes. Si le mineur obtient la pleine émancipation, il est alors considéré comme un majeur et peut tester.

Le majeur partiellement ou totalement inapte – Il arrive qu'un tribunal nomme un conseiller au majeur pour une personne, si cet individu, bien que généralement ou habituellement apte à prendre soin de lui-même et à administrer ses biens, a besoin, pour certains actes ou temporairement, d'être assisté ou conseillé dans l'administration de ses biens. La loi prévoit que le majeur pourvu d'un conseiller peut tester sans être assisté.

Bien que le principe général soit à savoir que le majeur déclaré inapte ne peut tester, le Code civil du Québec prévoit que le testament fait par un majeur après sa mise en tutelle peut être confirmé par le tribunal si la nature de ses dispositions et les circonstances qui entourent sa confection le permettent.

Le testateur qui est inapte, mais sans avoir été déclaré inapte officiellement, peut tester, mais il doit être démontré qu'au moment de la rédaction du testament que le testateur était en mesure de comprendre la portée de l'acte ou que la nature des dispositions démontre une telle aptitude.

Les tuteurs, curateurs ou conseillers ne peuvent tester pour ceux qu'ils représentent ou assistent, ni seuls ni conjointement avec ces derniers.

Le rôle du notaire dans l'évaluation de la capacité de tester – Le notaire n'est pas psychiatre, médecin ou même psychologue. Il n'a pas la capacité de faire l'évaluation psychologique de ses clients. Par ailleurs, le notaire ne peut faire abstraction d'une situation où il a des doutes sérieux sur les facultés mentales du testateur. Il doit vérifier sommairement la capacité mentale du testateur, ne serait-ce qu'en prenant quelques instants pour lui poser certaines questions démontrant que sa mémoire, son orientation et son jugement sont adéquats.

Ne soyez pas surpris si le notaire requiert une attestation médicale de capacité du médecin traitant lorsqu'il a des doutes. Il s'agit d'une mesure de prudence pour assurer de la validité du testament et qu'il soit difficile de le contester.

Le notaire dans le doute s'abstiendra probablement de rédiger le testament d'une personne partiellement inapte. Si un de vos proches est en perte d'autonomie, laissez votre pudeur de côté et assurez vous de lui faire rédiger un testament, le plus rapidement possible.

Not' Journal – Jean-Guy Joubert

Enfin le soleil, dirons-nous! Après un hiver qui s'est éternisé, le printemps prend timidement sa place avec une hausse des températures et surtout la présence du soleil... La saison qui s'annonce marque aussi l'entrée en fonction d'un journaliste stagiaire pour la période estivale. Nous saluons donc l'arrivée de Mathieu Pagé qui signera quelques articles et reportages au cours de l'été.

Élections provinciales du 1^{er} octobre

Les candidats commencent à prendre place sur l'échiquier politique

du nouveau comté de Prévost en marge de l'élection provinciale. Valérie Lépine a rencontré pour vous M^{me} Naömie Goyette, candidate du Parti libéral, et, M. Paul St-Pierre Plamondon, candidat du Parti québécois. L'édition de juin fera place à M^{me} Marguerite Blais, candidate du Parti Coalition Avenir Québec, et, candidats ou candidates de Québec solidaire.

Bon ménage du printemps et bonne lecture!

Pour l'été 2018

Mathieu Pagé

Étudiant en 3^e année d'économie et politique à l'Université de Montréal, Mathieu s'intéresse aux relations politiques internationales et nationales, il est aussi un passionné de photographie, de l'humain et de sa manière d'interagir avec son environnement. Son objectif cet été sera de mettre à l'avant-plan, par ses images, les citoyens qui habitent cette belle région. En plus de couvrir les événements qui marqueront l'été 2018, il reprendra le flambeau sur le dossier de la Rivière-du-Nord, l'analyse de l'évolution du niveau de pollution.



Mathieu Pagé

Il cherchera aussi à présenter les citoyens qui se sont battus pour améliorer la condition de celle-ci. À travers la photographie et les entrevues, il souhaite montrer comment les citoyens utilisent cette rivière. Mathieu ira chercher votre avis qu'il considère essentiel et il sera ouvert aux questions que vous pourriez lui envoyer à son adresse courriel. Soyez attentif, vous le croiserez sûrement cet été en train de parcourir la région afin de vous rencontrer et d'apprendre à vous connaître – mathieu.page@journaldescitoyens.ca

« L'accès aux données des eaux usées restreint »

Un 3^e prix pour le reportage de Jordan Dupuis

MICHEL FORTIER

Notre journaliste stagiaire en 2017, Jordan Dupuis, a remporté un troisième prix de l'Association des médias écrits communautaire du Québec, (AMECQ) pour son reportage sur la rivière du Nord, *Déversement dans la rivière – L'accès aux données des eaux usées restreint*. Rappelons qu'en septembre dernier Jordan avait publié un dossier de cinq articles sur les enjeux pollutions et usages de la rivière du Nord. C'est le 28 avril dernier à l'hôtel Mont-Gabriel que se tenait le congrès de l'AMECQ.



Journal des citoyens

Prévost • Piedmont • Sainte-Anne-des-Lacs
www.journaldescitoyens.ca

Mission :

Le *Journal des citoyens* est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers des municipalités de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

Les Éditions prévostoises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du *Journal des citoyens*.

AVIS :

Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le *Journal des citoyens*.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué) doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

On ne peut utiliser des textes ou des photographies sans autorisation du *Journal*.

La conception des annonces du *Journal des citoyens* est incluse dans nos tarifs. Toute reproduction en tout ou en partie des annonces est interdite sans la permission écrite du *Journal*.

Les Éditions prévostoises
C.P. 603, Prévost, Qc, J0R 1T0
Tél. : 450 602-2794

Rédacteur en chef et directeur :

Michel Fortier, rédacteur en chef
tél. : 450 602-2794

redaction@journaldescitoyens.ca
www.journaldescitoyens.ca

Conseiller juridique :

Benoît Guérin
bguerin@journaldescitoyens.ca



788, rue Shaw, Prévost
Tél. : 450-224-2507
maisonentraideprevost@videotron.ca

Message important - avis à nos donateurs

En cette période de l'année, nous recevons énormément de marchandises de toutes sortes. Nous vous demandons de n'apporter que des vêtements, objets, meubles, etc. en bon état et fonctionnels. Vous devez aussi mettre les vêtements dans des sacs avant de les déposer dans les boîtes prévues à cet effet. Il serait également apprécié que vous déposiez vos dons durant les heures d'ouverture énoncées sur notre site web. Tout dépôt de gros articles est interdit le dimanche. Consultez www.maisontraideprevost.org

Heures d'ouverture
Comptoir familial, friperie et entpôt
Lundi : 13 h à 15 h 45 (voir horaire estival)
Mardi au vendredi : 9 h à 11 h 45 et 13 h à 15 h 45
Samedi matin : 9 h à 11 h 45 (voir horaire estival)

Dépôt de meubles et articles divers
Tous les jours de 9 h à 16 h (fermé de 11 h 45 à 13 h)
Dimanche : AUCUN DÉPOT.
Dépôt de vêtements : En tout temps, dans les deux contenants bleus extérieurs.

Merci de votre collaboration.
Prochain demi-prix
Le prochain demi-prix et le dernier avant l'été aura lieu le samedi, 2 juin, de 9 h à 11 h 45.
Horaires estival 2018 - dates des fermetures
Lundi, 21 mai - Lundi, 25 juin - Lundi, 2 juillet - Du 22 juillet au 4 août incl. - Lundi, 3 septembre.
Notez que nous serons fermés les samedis, du 23 juin au 1^{er} septembre inclusivement.
Nouvelles de l'organisme
Consultez régulièrement notre page Facebook et notre site web www.maisontraideprevost.org
Nous nous efforçons de les mettre à jour le plus régulièrement possible.

Suivez-nous sur Facebook et devenez amis avec nous www.maisontraideprevost.org

Avis de convocation de l'ABVLACS
11^e Assemblée générale annuelle

JOHN (SEAN) DALZELL, PRÉSIDENT

Samedi 9 juin 2018 à 9 h au Centre communautaire de SADL, sis au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs

Ordre du jour :

1. Accueil et mot de bienvenue
2. Ouverture de l'assemblée
3. Nomination des officiers aux fonctions de la présidence et du secrétariat
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 20 mai 2017
6. Organisation de l'ABVLACS
7. Bilan des activités de 2017
8. Plan d'action 2018
9. Adoption du rapport financier 2017
10. Présentation du budget 2018
11. Nomination des officiers d'élections (présidence et secrétariat)
12. Élection aux postes d'administrateurs
13. Présentation du projet des herbiers aquatiques 2018
14. Période de questions
15. Varia
16. Conférence de M. Christian Corbeil, président du groupe Hémisphère: «L'installation septique, un outil de conservation des lacs»
17. Levée de l'assemblée

Nous profitons de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui croient en nous en continuant à soutenir les activités de l'ABVLACS comme membre en règle de l'Agence, comme membre d'une équipe de bénévoles ou tout simplement par votre contribution d'un. Pour nous et assurément pour vous, «La qualité de l'eau, ça concerne tout le monde.»
ABVLACS: Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs

Conseil d'administration et collaborateurs créatifs :
Jean-Guy Joubert président, Jean-Guy Héon trésorier, Yvan Gladu vice-président, Carole Bouchard secrétaire, Benoît Guérin, Gilbert Tousignant, Odette Morin, Isabelle Neveu, Marc-Aurèle Filion, Georges Carlevaris, Diane Brault, Yvon Blondin, Lyne Gariépy, Jasmine Valiquette, Louise Guertin, Jacinthe Laliberté, Luc Brousseau, Sylvie Prévost et Gisèle Bart.

Révision des textes :
Jacinthe Laliberté, Valérie Lépine, Laura Thuly, Yvan Gladu, Mathieu Pagé et Gleason Théberge.

Journaliste :
Valérie Lépine : vlepine@journaldescitoyens.ca
Mathieu Pagé : mathieu.page@journaldescitoyens.ca

Webmestre :
Marc-Aurèle Filion : marco@journaldescitoyens.ca
Isabelle Neveu : isa.neveu@journaldescitoyens.ca

Facebook : journaldescitoyens.com
Club Ado média

Direction artistique et infographie : Carole Bouchard
infographie@journaldescitoyens.ca

Représentante publicitaire :
Lise Pinard, tél. : 450 335-1678
lisepinard@journaldescitoyens.ca

Petites annonces :
Fernande Gauthier, tél. : 450 224-1651
fergau@journaldescitoyens.ca

Imprimeur : Hebdo Litho
Tirage certifié : 10 700 exemplaires
Distribution : Postes Canada : médiaposte

Dépôt légal :
- Bibliothèque nationale du Québec
- Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1496-2497 *Journal des citoyens*
Le *Journal des citoyens* reçoit l'appui de :

Culture et Communications Québec
AMECQ ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC
Tirage certifié AMECQ

«Ce qui, probablement, fausse tout dans la vie c'est qu'on est convaincu qu'on dit la vérité parce qu'on dit ce qu'on pense» Sacha Guityr